



Championnat de France des Raids

Ce règlement présente les modalités et le fonctionnement des qualifications pour le Championnat de France des Raids.

Les labels des épreuves sont attribués par la Fédération Française de Triathlon, sur proposition de la Mission Raids :

- Challenge (Manches qualificatives pour le Championnat de France)
- Championnat de France

Les modalités de déroulement de course sont précisées dans un cahier des charges initié par la Commission des Épreuves Nationales et la Mission Raids.

L'inscription se fait directement sur Espace Tri 2.0 au minimum 6 jours avant la compétition, sous réserve de places disponibles.

Les athlètes concourant pour le challenge sont licenciés « compétition » à la F.F.TRI. au moins 15 jours avant la participation à la manche qualificative considérée.

L'ensemble des participants d'une même équipe devront porter la même tenue de course et de cérémonie.

1. Manches qualificatives :

- Le challenge est composé d'environ 10 manches inscrites au calendrier national de la F.F.TRI., réparties sur l'ensemble du territoire et sur les quatre saisons.
- Différents formats de course sont proposés : 1 jour, 2 jours, + de 2 jours.
- Le nombre d'équipiers peut être différent d'une manche à l'autre, il peut être de 2, 3 ou 4 équipiers en fonction de la manche du challenge.
- Chaque organisateur définit les conditions de course de son épreuve dans le strict respect des Règles Techniques et de Sécurité (RTS).

2. Le classement

2.1 cadre général

- **Le classement est individuel**, chaque athlète peut concourir avec l'équipe/team de son choix tout au long de la saison. En fonction du résultat de l'équipe/team sur une manche qualificative, chaque membre de l'équipe engagée se voit attribuer des points comptant pour le classement général individuel.
- **Au 31 mai de l'année N**, les équipes devront être constituées pour le Championnat de France, les points de chaque athlète seront cumulés afin de définir une Ranking List pour la sélection au Championnat de France
- Les points pris en compte seront ceux de la catégorie de genre choisie pour le Championnat de France. Cela signifie que les points marqués en mixtes, ne comptent que pour la catégorie mixte, idem en femme et en homme.

2.2 Les équipes/team

- Un team est un **regroupement d'athlètes d'un même club, de clubs différents ou de licenciés individuels**. Chaque team est libre de composer son équipe comme il le souhaite, avec l'accord des athlètes. La Fédération n'intervient pas dans la composition d'équipes, ni en arbitrage de coureurs ayant couru pour d'autres équipes sur les manches. Les coureurs sont souverains pour valider leur participation à un team.

2.3 Catégories de classement

- Féminin (équipes 100% féminines)
- Mixte (au moins 1 femme et 1 homme à chacune des épreuves)
- Masculin (équipes 100% masculines)

2.3.1 Classement par catégorie

Chaque manche attribue un nombre de points par catégorie 1^{er} = 40 points (chaque équipier marque 40 points)

2^{ème} = 35 points

3^{ème} = 30 points

4^{ème} = 27 points

5^{ème} = 26 points

...30^{ème} et plus = 1 point

3.1 Championnat de France

L'organisateur définit le nombre d'équipes en fonction des capacités d'accueil.

La mission raids de la F.F.TRI. communique à l'issue de la dernière manche, le nombre de points minimum nécessaire par équipe pour se qualifier.

Par exemple pour un championnat de France à 3 :

Catégorie homme : minimum = 200 points

Catégorie femme : minimum = 160 points

Catégorie mixte : minimum = 140 points

Les équipes envoient alors leurs compositions d'équipes avec les équipiers ayant marqué suffisamment de points.

Par exemple :

Catégorie homme : Team Aventure : Dupont : 140 points / Durand : 60 points / Duraid : 0 point = 200 points.

En fonction du nombre de place, les catégories (hommes, femmes, mixtes) seront représentées au prorata du nombre d'équipes classées à l'issue du challenge.

Par exemple :

Si 100 équipes sont admises à la finale et qu'on a 200 équipes hommes classée, 50 équipes mixtes classées et 15 équipes femmes classées ; la représentativité serait la suivante à la finale : 75 équipes hommes, 19 équipes mixtes, 6 équipes femmes.

Dans le cas d'épreuve avec assistant-remplaçant, l'organisateur déterminera un nombre de sections obligatoires pour la ou les femmes des équipes mixtes.

Les équipes concourant pour le Championnat de France sont composées de **licenciés F.F.TRI.**

Compétition au moment de leur inscription. Un seul licencié F.F.TRI. De nationalité étrangère peut être admis dans l'équipe.

3.1.1 Qualification d'office

Le team qui a une équipe vainqueur l'année N qualifie automatiquement une équipe dans la même catégorie pour le championnat de France l'année suivante.